Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 076-217600519-20261026-ARRETE0160_2026-AR

Mairie de Bacqueville-en-Caux

Canton de LUNERAY

ARRONDISSEMENT de DIEPPE
SEINE-MARITIME

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté n°160 - 2026 du 26 octobre 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE
Portant fin du déclenchement du plan communal de sauvegarde

Le Maire de Bacqueville en Caux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ainsi que les articles L 1424-8 et suivants relatifs aux réserves communales de sécurité civile,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif sur le plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Vu l'arrêté communal n°158-2026 en date du 23.10.2026 de déclenchement du PCS.

ARRETE

Article 1er : Le Plan communal de sauvegarde de la commune de Bacqueville en Caux est levé à compter de ce jour, lundi 26 octobre 2026 à 11h.

Article 2 : Les membres de la réserve communale de sécurité civile pourront être amenés à intervenir.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 26 Octobre 2026

P/o ADAM Jean-Marie,
Maire
Aline MOREL
1ère Adjointe

MAIRIE de BACQUEVILLE-EN-CAUX (Seine-Maritime)